LE 1ER MAI 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire, en ce premier jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin, M Frédéric Marcoux, M Pierre-Paul Lacasse, Mme Sabrina Turmel, M Nicolas Lacasse, M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité des conseillers.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux du 3 avril et du 25 avril 2023 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

95-05-2023 **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2023 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 56 375.89 $

que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 29 705.27 $ soit accepté.

CORRESPONDANCE

- Appel de candidatures pour l'édition 2023 des Prix Hommage Aînés.
- Appel de candidatures du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.
- Courriel du MELCC concernant les nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits.
- Approbation du conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le règlement 507-2022 modifiant le règlement de lotissement 373. Entrée en vigueur le 26 avril 2023.

- Approbation du conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le règlement 510-2023 sur la démolition d'immeuble. Entrée en vigueur le 22 mars 2023.

- Rapport d'inspection des installations municipales par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec

- Lettre du député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal nous informant qu'une demande d'aide financière est disponible dans le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration doit être soumise par courriel au bureau du Député avant le 4 mai 2023.

- Communiqué de la MRC de la Nouvelle-Beauce décrétant les mesures de contrôle intermédiaire en lien avec un projet pilote pour l'hébergement des travailleurs agricoles temporaire avec la CPTAQ.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'avril.

CPTAQ

Orientation préliminaire favorable dans le dossier 440060 concernant un échange de terrain entre M. Jean Boutin et la compagnie 9090-0895 Québec inc.

Orientation préliminaire dans le dossier 438347 pour la tenue de l'évènement Airsoft sur le lot 6 211 687-P demandé par M. Christophe Marleau. L'autorisation se ferait seulement pour l'année 2023 et sous certaines conditions.

Orientation préliminaire favorable dans le dossier 439920 concernant l'aliénation d'une superficie approximative de 4,46 hectares sur une partie du lot 4 084 050 dans le projet d'implantation et d'exploitation de serres de production de laitue déposé par les Serres nordiques inc.

ADMINISTRATION

96-05-2023 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 511-2023**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 372 est entré en vigueur le 21 mai 2008 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'agrandir la zone industrielle « I-2 » au plan de zonage, afin de soutenir l'activité économique présente dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter d'autres modifications à son règlement de zonage numéro 372 afin de mieux encadrer les marges de recules latérales dans les secteurs résidentiels ainsi que d'apporter certaines précisions concernant les logements intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et que la demande de participation à un référendum n'a fait l'objet d'aucune signature;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le règlement numéro 511-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 372 soit adopté. **Envoi à la MRC pour approbation et avis de conformité.**

97-05-2023 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 512-2023**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 371 est entré en vigueur le 21 mai 2008 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'agrandir l'affectation « industrielle » au plan d'urbanisme numéro 371, afin de soutenir l'activité économique présente dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la conformité avec le plan d'urbanisme, la municipalité entreprend parallèlement à l'adoption de ce règlement, une modification de son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 3 avril 2023.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le règlement numéro 512-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 371 soit adopté. **Envoi à la MRC pour approbation et avis de conformité.**

98-05-2023 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 514-2023**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement n° 514-2023 décrétant un emprunt de 423 570 $ pour la réfection de la rue Drouin soit et est adopté.

99-05-2023 **MANDAT TRAVAUX DE RÉFECTION RUE DROUIN**

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que la soumission de Conrad Giroux inc. au coût de 357 371.29 $ taxes incluses soit acceptée pour les travaux de réfection de la rue Drouin sur une longueur approximative de 110 mètres.

100-05-2023 **MANDAT SURVEILLANCE DE CHANTIER – RÉFECTION RUE DROUIN**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que, suite à la l'analyse des deux (2) soumissions reçues concernant la surveillance des travaux de réfection de la rue Drouin, celle de WSP Canada inc. soit retenue au coût de 32 750 $ avant taxes.

101-05-2023 **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC NOUVELLE-BEAUCE**

CONSIDÉRANT L'article 8.5.1 du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Nouvelle-Beauce mentionnant qu'une bande boisée de vingt (20) mètres de largeur doit être conservée en bordure d'un chemin public, et ce, parallèlement à l'emprise du chemin public.;

CONSIDÉRANT QU'en période de grands vents, les arbres laissés en bordures et qui ne sont plus protégés par l'ensemble forestier, risquent de se casser ou de se déraciner;

CONSIDÉRANT QUE les arbres ainsi tombés pourraient obstruer la voie publique ce qui nécessiterait une intervention d'urgence et pourraient également tomber sur un véhicule ou une personne;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas, un chemin de gravier bénéficie d'un déboisement en bordure, car l'ensoleillement accélère l'assèchement de la chaussée ce qui évite la dégradation de celle-ci particulièrement en période printanière ;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et unanimement résolu de demander à la MRC de la Nouvelle-Beauce d'apporte une modification à l'article 8.5.1 du schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser le déboisement en bordure d'un chemin public.

102-05-2023 **AUDIT DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le réseau informatique de la Municipalité de Sainte-Marguerite est interrelié au réseau de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Nouvelle-Beauce exige aux municipalités de voir à sécuriser leur réseau interne et externe;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission de solutions GA au coût de 5 000 $ plus taxes afin de procéder à l'analyse de sécurité du réseau informatique interne et externe de la Municipalité de Sainte-Marguerite.

103-05-2023 **REMPLACEMENT DES CHAUFFE-EAUX**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chauffe-eaux dans les bâtiments municipaux ont atteint une durée de vie de plus de dix (10) ans;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement de procéder au remplacement des chauffe-eaux des bâtiments aux coûts suivants avant taxes ;

- Hôtel de ville (10 gallons) 525 $
- Salle municipale (60 gallons) 649 $
- Chalet des loisirs (60 gallons) 649 $

104-05-2023 **ACHAT DE DRAPEAUX**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil autorise l'achat de douze (12) drapeaux municipaux ainsi que de trois mats muraux, 6 drapeaux du Québec et 6 drapeaux du Canada. Ces drapeaux sont installés aux façades de la salle municipale et de l'hôtel de ville ainsi qu'à la caserne. Les achats seront effectués chez les fournisseurs Azur Communication ainsi que chez Étendard pour un coût total approximatif de 2 274 $ avant taxes.

105-05-2023 **AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE RANGEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT la demande du Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite et de la FADOQ afin d'avoir un local additionnel pour y faire du rangement;

CONSIDÉRANT QUE la tribune se trouvant derrière les portes-accordéons dans la salle de conférence au centre communautaire n'est pas adaptée pour un rangement optimal du matériel;

CONSIDÉRANT QUE Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite s'est vu octroyé une aide financière d'un montant de 25 000 $ via le programme Nouveaux Horizons pour les Ainés afin d'aménager le local de rangement dans cette espace qui est peu utilisée;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolue unanimement d'autoriser le Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite à procéder aux travaux

d'aménagement d'un local de rangement dans la pièce adjacente à la salle de conférence du centre communautaire.

106-05-2023 **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE les projets de la Municipalité engagent des investissements et des dépenses importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets en cour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'attente de subventions pour ses différents projets et doit respecter les procédures en place, ce qui nécessite des périodes d'attentes assez importantes;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit consentie par la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce n'est que de 90 000 $;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'augmenter la marge de crédit jusqu'à 500 000 $

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de majoration de la marge de crédit de 90 000 $ à 500 000 $ à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cette demande.

107-05-2023 **ADMINISTRATEUR PRINCIPAL SUR ACCÈSD**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que Mme Brigitte Brochu, greffière-trésorière adjointe soit désignée comme deuxième administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaire de Desjardins.

108-05-2023 **CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait du 5 avril au 25 avril 2023 auprès de deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite octroie le contrat d'entretien ménager du centre communautaire situé au 235 rue Saint-Jacques à Passion automobile 2002 inc. (M. Gaston Labbé) au coût de 1 050 $ par mois. Le contrat est d'une durée de 4 mois pour une période d'essai. Il entre en vigueur au 1er juin et se terminera au 30 septembre 2023.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

109-05-2023 **DEMANDE DE SOUMISSIONS - LIGNAGE DES RUES, RANGS ET STATIONNEMENTS**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement de procéder à des demandes de soumission pour le lignage des rues, rangs et stationnements suivants :

- Ligne d'arrêt (à la pièce pour deux voies)
- Traverse piétonne (à la pièce pour deux voies)
- Lignage central simple au centre des rues et rangs (au kilomètre)
- Stationnement du centre communautaire

- Stationnement de l'hôtel de ville
- Stationnement du chalet des loisirs

110-05-2023 **MANDAT TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT les trois soumissions obtenues pour les travaux d'asphaltage et de rapiéçage de la chaussée dans les rues et rangs de la municipalité ;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement d'accepter la soumission de Asphalte Nicolas Lachance inc. au coût de 50 071 $ avant taxes afin de procéder aux travaux de pavage et de rapiéçage de la chaussée dans les rues et rangs de la municipalité.

111-05-2023 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2022 – VOLET 10 ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 979 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE les compensations versées à la Municipalité en 2021-2022 doivent être affectés aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissement admissibles qui y sont liées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

HYGIÈNE DU MILIEU

112-05-2023 **REMPLACEMENT DU DEBITMETRE DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable du MAMH et du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCC, les municipalités doivent assurer le bon fonctionnement des équipements de mesure de débit de leur usine de production d'eau potable en procédant à au moins une vérification annuelle de leur précision ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de mesure de débit pour l'eau distribuée est jugé précis lorsque la valeur qu'il fournit diffère respectivement de moins de 5% de la valeur mesurée par un équipement étalon;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière vérification du débitmètre de distribution, le résultat d'essai à démontré une marge d'erreur relative de 7.47% pour le débitmètre de distribution ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer au règlement, la Municipalité doit procéder au remplacement du débitmètre de distribution de l'usine d'eau potable ;

Il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Turcotte 1989 inc. au coût de 4 750 $ avant taxes afin de procéder au remplacement du débitmètre de distribution de l'usine d'eau potable.

113-05-2023 **NETTOYAGE DU RÉSEAU AQUEDUC**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement de prévoir le nettoyage du réseau d'aqueduc dans la semaine du 22 mai 2023.

114-05-2023 **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le contrat de collecte des matières résiduelles arrive à échéance au 31 décembre 2023;

ATTENDU qu'il nous faut retourner en demande de soumissions pour les travaux, collecte des matières résiduelles sur tout le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût de notre demande pour cinq ans dépassera 121 200$, alors un appel d'offres sera affiché sur le système SEAO;

ATTENDU QUE les soumissions devront être conformes et présentées sur les formulaires fournis par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour faire collecte des matières résiduelles selon les trois options suivantes, soit :

- pour un an (2024)
- pour trois ans (2024 à 2026)
- pour cinq ans (2024 à 2028)

LOISIRS ET CULTURE

115-05-2023 **EMBAUCHE DES ANIMATRICES, AIDES-ANIMATRICES ET ACCOMPAGNATEUR DU CAMP DE JOUR 2023**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche de Laurence Boutin, Mélissa Chabot, Élorie Lagueux à titre d'animatrices, Émie Mercier, Éloise Boucher, Megan Roy et Mélina Brousseau à titre d'aide-animatrices et Émile Thibodeau à titre d'accompagnateur du camp de jour 2023.

DIVERS

- Les ventes de billets de la Maison Tanguay ont généré des profits de 165$ pour le camp de jour 2023. Merci à tous de votre participation.

- Ramassage des cannettes et bouteilles vides au profit du camp de jour et du soccer le samedi 6 mai en avant-midi.

- Ramassage par la voirie des amas de gravier au bord des rues dans la semaine du 8 mai 2023.

- Inauguration de la salle municipale lors du méchoui le 28 mai. On vous attend en grand nombre.

- Résultat d'analyse d'arsenic dans l'eau potable en date du 25 avril 2023 est d'un taux de 0.0038 mg/l. La norme maximale fixée par le MELCC étant de 0.010 mg/l.

- Le lundi 15 mai à 19h30 à l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite se tiendra une séance extraordinaire du conseil au cours de laquelle

seront présentés le rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

- Remise des certificats des bénévoles de la bibliothèque et des bénévoles de l'année.

Période de questions
Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

116-05-2023 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Sabrina Turmel, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h01.

Claude Perreault, maire	Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

LE 15 MAI 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce quinzième jour du mois de mai deux mille vingt-trois, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire:	M. Claude Perreault	
Les conseillers :	M Stéphane Bégin	Mme Sabrina Turmel
	M Frédéric Marcoux	M. Nicolas Lacasse
	M Pierre-Paul Lacasse	M Frédéric Lehouillier

formant corp entier du conseil.
Mme Maryline Blais, directrice générale était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mercredi 10 mai 2023

Ordre du jour

- Présentation du rapport financier 2022
- Adoption du règlement 513-2023
- Avis de motion et dépôt projet reg emprunt prolongement rue Bellevue
- Embauche entretien des espaces verts
- Caméra d'imagerie thermique
- Paiement à ELB construction
- Mandat de fertilisation des terrains sportifs 2023-2026
- Signalisation – Ajout d'arrêts obligatoires
- Signalisation – Achat d'équipements
- Entretien ménager du bureau municipal et des autres édifices

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

117-05-2023 **PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le conseil accepte le rapport financier de l'exercice 2022 tel que présenté par Monsieur Alex Labrie de PCA services corporatifs inc. Un surplus de 18 574 $ nous est confirmé.

118-05-2023 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 513-2023**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la construction de nouvelles propriétés nécessite l'installation d'un ou plusieurs services publics municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire contrôler les investissements en travaux d'infrastructure et obliger les promoteurs à signer une entente, laquelle aura pour objet de les engager à assumer les coûts des travaux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire informer les promoteurs et les contribuables de la procédure qu'il entend suivre et des conditions qu'il veut imposer pour l'acceptation de l'ouverture de nouvelles rues ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et le projet de ce règlement a été préalablement déposés à la session du 25 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mai 2023 avant l'adoption du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 513-2023 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux. **Envoie à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour certificat de conformité.**

119-05-2023 **AVIS DE MOTION**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement d'emprunt pour le prolongement de la rue Bellevue (phase 2).

120-05-2023 **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 515-2023 POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE (PHASE 2)**

Le conseiller Nicolas Lacasse dépose un projet de règlement numéro 515-2023. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement d'emprunt pour le prolongement de la rue Bellevue (phase 2)

121-05-2023 **EMBAUCHE AU POSTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité que Alex Lecours soit engagé comme préposé à l'entretien des espaces verts pour la saison estivale 2023.

122-05-2023 **CAMÉRA D'IMAGERIE THERMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la caméra d'imagerie thermique du service incendie acquise en 2006 à un problème de fonctionnalité qui n'est pas réparable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un outil de sécurité indispensable lors d'intervention incendie;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Aréo-Feu au coût de 7 870 $ avant taxes afin de procéder au remplacement de la caméra d'imagerie thermique du service incendie.

123-05-2023 **PAIEMENT : ELB CONSTRUCTIONS INC.**

Suite à la recommandation de la firme Kaïvo Architecte, il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 3 à l'entrepreneur ELB Constructions inc. au montant de 71 609.69 $ incluant les taxes. Que cette dépense soit attribuée au montage financier établi dans le cadre du projet de rénovation de la salle municipale.

124-05-2023 **MANDAT DE FERTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS 2023-2026**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que la soumission de Groupe Ferti soit acceptée au coût annuel de 2 708.27 $ avant taxes pour le traitement et la fertilisation de la pelouse des terrains de soccer et de baseball pour une période de 4 ans. Ce cout est pour quatre (4) visites annuelles au terrain de soccer et deux (2) visites annuelles au terrain de baseball.

125-05-2023 **SIGNALISATION – AJOUT D'ARRÊTS OBLIGATOIRES**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Robert à l'intersection de la rue du Bassin et ce dans les deux directions.

126-05-2023 **SIGNALISATION – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Signalisation Lévis au coût de 1 484 $ avant taxes afin de procéder à l'achat de divers panneaux de signalisation et leurs accessoires.

127-05-2023 **CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL ET AUTRES ÉDIFICES**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait du 1er au 10 mai 2023 auprès de deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite octroie le contrat d'entretien ménager du bureau municipal et des autres édifices à Les entreprises Jaune Citron au coût de 1 100.00 $ par mois. Le contrat est d'une durée de 12 mois. Il entre en vigueur au 22 mai 2023 et se terminera au 20 mai 2024.

128-05-2023 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h04

Claude Perreault, maire	Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

LE 18 MAI 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois, à 19h00 à laquelle sont présents:

Le Maire:	M. Claude Perreault	
Les conseillers :	M Stéphane Bégin	Mme Sabrina Turmel
	M. Nicolas Lacasse	M Pierre-Paul Lacasse
	M Frédéric Lehouillier	
Absent	M Frédéric Marcoux	

formant quorum du conseil.

Mme Maryline Blais, directrice générale était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mardi 16 mai 2023

Ordre du jour

- Mandat du contrôle qualitatif des sols et matériaux – rue Drouin
- Embauche au poste de commis-comptable
- Mise à jour des enseignes lumineuses
- Système de son au centre communautaire

L'ordre du jour est adopté avec modifications

129-05-2023 **MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX - RUE DROUIN**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement d'accepter la soumission de FNX-INNOV inc. au cout de 11 959 $ avant taxes afin de procéder au contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de réfections de la rue Drouin. Que la dépense est admissible au programme d'aide financière de la TECQ 2019-2024.

130-05-2023 **EMBAUCHE AU POSTE DE COMMIS COMPTABLE**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'embaucher Mme Megann Béland au poste de commis-comptable à raison de 15 heures semaines. Entrée en poste le 8 juin 2023. La directrice générale est autorisée à signer le contrat de travail.

131-05-2023 **MISE À JOUR DES ENSEIGNES LUMINEUSES**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement d'accepter la soumission de Enseignes ClerJean Lettrage au cout de 4 244 $ avant taxes afin de procéder à la mise à jour des enseignes lumineuses situées au centre communautaire et à l'Hôtel de Ville. Ceci inclut le remplacement de l'équipement d'éclairage de l'enseigne du centre communautaire qui ne fonctionne plus.

132-05-2023 **SYSTÈME DE SON AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter la soumission de K&K Québec au cout de 1 994 $ avant les taxes afin de procéder à l'inspection et la remise en marche du système de sonorisation de la grande salle au centre communautaire. Cela comprend l'achat de deux microphones sans fil, d'un récepteur Bluetooth, les câbles, les accessoires et la main-d'œuvre. Que les dépenses soient attribuées au programme financier du projet de rénovation du centre communautaire.

133-05-2023 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19 h 33.

_____	_____
Claude Perreault, maire	Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire